



Procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

Président du Conseil : Manuel Stern **Début de la séance :** 18h00

Ordre du jour modifié

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
4. Communication du Bureau du Conseil
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis N° 068/2021-2026 - Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux
7. Préavis N° 070/2021-2026 - Rapport de gestion et des comptes 2026
8. Préavis N° 071/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
9. Préavis N° 072/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 3'100'000.00 pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle N°881, afin de donner à Founex un centre lacustre communal
10. Interpellation « Auberge Communale »
11. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
12. Propositions individuelles et divers.

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, ainsi qu'à la presse.

1. Appel des membres du Conseil Communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 45 sont présents, 4 excusés, (Nicolas Debluë, Gaëtan Devins, Michel Dutruy, Alexandre Galletet), 1 absent (Varghese Joseph).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 23.

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Président, informe que le point 4 est supprimé, aucune assermentation n'étant prévue. Il rappelle que les nouveaux conseillers élus absents lors de l'installation des autorités communales du 28 mai, seront assermentés le 28 septembre.

Il informe également de l'ajout d'un nouveau point 10 à l'ordre du jour, relatif à une demande d'interpellation de M. Vaucher intitulée « Auberge communale – résiliation du bail du tenancier ». Cet ajout entraîne le décalage des points suivants.
L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du Procès-verbal du 27 avril 2026

M. Nicolas Lockhart relève qu'il est mentionné comme absent dans le procès-verbal, alors qu'il avait été excusé. La correction est prise en compte.

Monsieur le Président rappelle que les conseillers absents au conseil du 27 avril doivent s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 7 abstentions.

4. Communication du Bureau du Conseil

Monsieur le Président, partage quelques communications.

Les conseillers sont invités à faire preuve de concision dans leurs interventions afin de permettre un déroulement fluide de la séance.

La première séance de conseil de la prochaine législature est prévue le lundi 28 septembre, date à laquelle les élus n'ayant pas encore prêté serment seront assermentés.

L'ensemble des élus recevra, avec la convocation à cette séance, un calendrier des séances du Conseil comprenant les dates de présentation des préavis aux commissions ainsi que les échéances pour la remise des rapports. Les membres des commissions sont invités à réserver ces dates dans leur agenda afin d'assurer leur disponibilité.

Monsieur le Président passe la parole à **Mme Lucie Kunz-Harris, syndic**

5. Communications de la Municipalité

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic partage quelques communications :

Personnel Communal

Alain Mermoud a fait valoir son droit à la retraite et a cessé ses fonctions de collaborateur de la commune, au sein du service de la conciergerie, le 31 mai dernier. Il continuera à exercer sa fonction d'huissier auprès du Bureau du Conseil communal.

Les apprentis Diana Isufi et André Madureira terminent leur apprentissage de trois ans. Diana a effectué sa formation au sein de l'administration communale, tandis qu'André l'a accomplie dans les services de la conciergerie et de la voirie. Diana quittera la Commune en juillet afin de poursuivre ses études. André restera, pour sa part, en renfort au sein du service de la voirie pour une durée de six mois.

Concernant les places d'apprentissage pour la période 2026–2029, un jeune homme a été engagé pour l'administration communale. Le recrutement de l'apprenti agent d'exploitation est, quant à lui, en voie d'être finalisé.

Prochains préavis pour la séance du Conseil du mois de septembre 2026.

- Autorisations générales et compétences financières 2026-2031
- Rémunération de la Municipalité et du Conseil communal 2026-2031
- Arrêté d'imposition 2027

En conclusion, Lucie revient brièvement sur les cinq années passées à la fonction de Syndic. C'était une expérience enrichissante, marquée par des défis, qu'elle dit avoir exercée dans un esprit de collégialité et dans le respect des lois et des personnes.

Elle remercie Hervé Mange, ses collègues de la Municipalité, les conseillères et conseillers communaux ainsi que les membres du Bureau du Conseil pour leur collaboration et leur

engagement au cours de cette législature. Elle se réjouit de poursuivre son engagement au sein de la Municipalité et souhaite plein succès à Emmanuelle, à qui elle transmettra la fonction de Syndic le 1er juillet prochain.

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic passe la parole à **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, partage une communication :

Les travaux de réfection du gendarme couché de la route de Courte Raie se dérouleront du 29 juin au 1er juillet, avec une réouverture de la route le 1er juillet à 7h00. Un tout-ménage sera prochainement distribué afin de communiquer les détails des travaux et des déviations prévues. Les riverains pourront accéder à leur domicile durant toute la durée des travaux, malgré les déviations qui seront mises en place.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale passe la parole à **M. Laurent Kilchherr, municipal**.

La Commune a participé, pour la troisième fois, au défi « Suisse Bouge » et s'est classée 32e sur 304 communes dans sa catégorie, ainsi que 2e du Canton de Vaud. Il remercie les collaborateurs, les membres du Conseil communal ayant participé à l'organisation de la journée du 2 mai, à **M. Dino Ferro, M. Thierry Bessède**, ainsi que la secrétaire du Conseil communal pour son importante contribution à son succès.

Décathlon recherche des jeunes pour participer à l'encadrement, au montage et au démontage de son événement « Sports fest », prévu les 21 et 22 août. Toute personne intéressée est invitée à se manifester auprès de **Mme Lisa Guérin, secrétaire**.

M. Laurent Kilchherr, municipal, annonce également le lancement, dans la région, du projet cantonal d'inventaire des infrastructures sportives que la commission intercommunale des sports attend depuis longtemps.

Enfin, il relaie un appel à bénévoles pour les festivités du 1er août et invite les intéressés à s'adresser à **Mme Lisa Guérin, secrétaire**.

M. Laurent Kilchherr, municipal, passe la parole à **M. Hervé Mange, municipal**.

M. Hervé Mange, municipal, partage une communication

Le chantier ici (Salle de spectacle / Chapelles 6) est désormais terminé. Une dernière séance est encore prévue la semaine suivante afin de finaliser les derniers détails. Le préavis pourra être clôturé lorsque les dernières factures auront été reçues et que la conformité des travaux aura été vérifiée.

6. Préavis N° 068/2021-2026 - Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux

M. Hervé Mange partage une communication :

La Municipalité a reçu le rapport de la commission ad hoc relatif au préavis n° 68 concernant le règlement des conditions d'occupation et d'attribution des logements communaux et la remercie chaleureusement pour son travail. Si plusieurs propositions d'amendement peuvent être acceptées rapidement, d'autres nécessitent une analyse plus approfondie ainsi qu'une consultation. La Municipalité a donc décidé de retirer cet objet de l'ordre du jour et le soumettra à nouveau, dans une version revue tenant compte des recommandations de la commission.

7. Préavis N° 070/2021-2026 - Rapport de gestion et des comptes 2026

M. Laurent Kilchherr, municipal, prend la parole, présente les comptes et lit les conclusions.

M. Wil Wagnier lit les conclusions les deux rapports de la commission de gestion (comptes et pot commun)

Monsieur le Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président**, passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec une abstention.

8. Préavis N° 071/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Thomas Morisod lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Robert Schmoll, lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Monsieur le Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président**, passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec une abstention.

9. Préavis N° 072/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 3'100'000.00 pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle N°881, afin de donner à Founex un centre lacustre communal

M. Hervé Mange, municipal, présente le préavis. Il souligne qu'il s'agit d'un préavis différent de ceux habituellement soumis au Conseil, dans la mesure où il constitue un véritable choix de société visant à développer le patrimoine communal et à offrir de nouveaux services à la population.

L'intérêt suscité par ce projet s'est traduit par un nombre particulièrement important de questions de la part des commissions et par un rapport de questions-réponses particulièrement étoffé. Ce projet permettra notamment de mettre à disposition des infrastructures destinées aux sociétés locales et aux usagers du port, tout en remplaçant les installations provisoires actuelles. Il relève que cette réalisation permettra de mettre fin à la présence des conteneurs actuels, qu'il qualifie de « véritable favela brésilienne » et qu'il estime indignes d'une Commune comme Founex. Il invite ainsi le Conseil à soutenir ce préavis.

M. Hervé Mange, municipal, lit les conclusions du préavis.

M. Simon Vaucher lit les conclusions du rapport de la commission des sports.

M. Serge Moser lit le rapport de la commission des constructions dans son intégralité.

M. Philippe Farine lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Monsieur le Président**, demande si des conseillers ont un intérêt personnel dans cette affaire nécessitant une récusation. **M. Bernard Cintas** confirme qu'il se récusé.

Mme Lucie Kunz-Harris mentionne qu'il n'est pas mentionné en bas du rapport de la commission des constructions que **M. Bernard Cintas** est récusé.

Monsieur le Président, ouvre la discussion

M. Simon Vaucher indique avoir adressé à la Municipalité, le 5 juin, quatorze questions factuelles relatives au préavis, portées en son nom, dans le but de lui laisser le temps de préparer des réponses structurées avant la séance du Conseil de ce soir et considérant cette démarche comme un service rendu autant au Conseil qu'à l'Exécutif. Il regrette que la réponse, reçue le jour même de la séance, ne réponde à aucune de ses questions et se limite à lui indiquer que sa démarche n'était pas conforme à la procédure. Il estime que les possibilités offertes par le règlement ne permettent pas d'obtenir des réponses documentées dans les délais. La commission a terminé ses travaux, ce n'est plus possible. L'interpellation, seule forme écrite permettant d'obtenir des réponses structurées mais doit être déposée à l'avance mais le courrier qui le lui indique arrive ce même jour donc trop tard. Il reste l'intervention en séance par main levée ce soir, celle qui prive la municipalité de tout délai pour préparer des réponses documentées.

Quatorze questions factuelles concernant un seul préavis étaient encore sans réponse au moment du vote, ce qui, selon **M. Simon Vaucher**, témoigne du manque de maturité du dossier. Il estime que ce silence n'est pas un simple incident de procédure, mais un symptôme, et demande que cette chronologie figure au procès-verbal. Une législature s'achève et une autre commence. Il réitère son appel au dialogue direct avec la nouvelle municipalité et exprime l'espoir qu'elle s'y engage. À défaut, il annonce qu'il recourra à l'interpellation aussi souvent que nécessaire.

Sur le fond, il remercie les commissions des finances, des constructions et des sports pour la qualité de leur travail. Il relève que les trois commissions convergent vers le constat que le préavis n'est pas suffisamment abouti pour permettre l'octroi d'un crédit de 3,1 millions de francs, en raison notamment de l'absence de convention, d'une gouvernance encore à définir, d'incertitudes financières et de plusieurs questions restées sans réponse.

S'il relève que la commission des finances préconise le refus, tandis que les commissions des constructions et des sports proposent le renvoi, il estime que ces positions poursuivent le même objectif de prudence, ajoutant que « quand trois regards distincts convergent à ce point, ce n'est plus un avis, c'est un fait ». Il soutient le renvoi du préavis à la Municipalité afin qu'elle revienne avec un dossier abouti, comprenant notamment une convention claire avec la Société coopérative du port, une gouvernance clarifiée, des éléments financiers consolidés ainsi qu'une vision stratégique d'ensemble de la zone lacustre, telle que demandée par le postulat de **Mme Florence Wagnier**, récemment validé. Il invite le Conseil à suivre les recommandations des commissions en renvoyant le préavis à la Municipalité et conclut en affirmant que ce n'est pas un rejet mais un engagement pour que projet puisse, le jour où il sera voté, soit à la hauteur de Founex.

M. Michael Divià, se référant à l'article 74 du règlement du Conseil communal et aux propos de M. Simon Vaucher, demande le renvoi de la votation, sous réserve que cette demande soit soutenue par un cinquième des membres présents.

Monsieur le Président, mentionne que ceci clos la discussion et rappelle les dispositions de l'article 74 du règlement du Conseil communal, selon lesquelles la votation est renvoyée de plein droit si la Municipalité ou un cinquième des membres présents (soit 9 membres) en fait la demande. Il précise que, si le renvoi est accepté, la discussion sur ce préavis reprendra lors de la séance du 28 septembre 2026.

Il ouvre ensuite le vote. Quatorze mains levées sont comptabilisées, la demande de renvoi est ainsi soutenue.

Mme Lucie Kunz-Harris explique que la Municipalité a bien reçu le courriel de **M. Simon Vaucher** du 5 juin et qu'elle ne s'est pas limitée à refuser d'y répondre. Après avoir vérifié les dispositions légales et réglementaires, elle indique qu'il n'est pas prévu qu'un conseiller communal adresse directement des questions à la Municipalité à titre individuel en dehors des procédures prévues. Ces procédures visent notamment à garantir l'égalité d'information entre tous les conseillers et à préserver les ressources de l'administration. Les réponses aux quatorze questions avaient été préparées en vue d'être données en séance, afin qu'elles puissent bénéficier à l'ensemble du Conseil. Elle conclut qu'il ne

s'agissait donc pas d'une absence de réponse de la part de la Municipalité, mais du respect de la procédure.

M. Manuel Stern rappelle qu'en début de législature, la Municipalité avait encouragé les conseillers à poser leurs questions en amont, plutôt que durant les séances du Conseil.

M. Christian Dutruy regrette que la demande de renvoi empêche la poursuite de la discussion sur le préavis. Il indique qu'il avait plusieurs questions à poser et estime que cette démarche, peu démocratique, prive le Conseil d'un échange sur un sujet important.

M. Nicolas Lockhart regrette également que la discussion sur le préavis ne puisse pas avoir lieu et souhaite savoir si le report de la votation empêche également la tenue des débats, relevant que l'article 74 mentionne uniquement le renvoi de la votation. Il s'interroge enfin sur les éventuelles conséquences procédurales liées à un changement de composition du Conseil d'ici à la prochaine séance.

Monsieur le Président, indique ne pas être en mesure de répondre à la question. Le préavis sera de toute façon entièrement rediscuté et soumis à un nouveau vote lors d'une prochaine séance.

M. Nicolas Ulmer s'interroge sur les conséquences du vote de renvoi et demande si la nouvelle Municipalité doit reprendre le même préavis ou peut en présenter une version modifiée.

M. Michael Divià indique que la nouvelle Municipalité est libre de modifier le préavis avant de le représenter.

M. Bernard Cintas indique qu'il se fait le porte-parole de la Municipalité. Il se réjouit, en tant que citoyen, de l'intérêt manifesté pour le développement du port et la nouvelle Municipalité s'y attachera également. Des discussions auront lieu avec les nouvelles commissions afin d'adapter le projet au mieux et d'intégrer, dans la mesure du possible, les préoccupations et les attentes exprimées concernant le site du port.

10. Interpellation de M. Simon Vaucher

M. Simon Vaucher rappelle que derrière une procédure administrative se trouve une personne ayant consacré deux décennies au service du village. Il n'attend pas de la Municipalité qu'elle renonce à ses prérogatives, mais qu'elle assume publiquement ses décisions en expliquant le pourquoi et surtout le comment. S'agissant de la dernière séance de l'actuelle législature et qu'aucune séance ultérieure ne permettra à cette même Municipalité de répondre, il l'invite à répondre séance tenante, conformément à l'article 34, alinéa 3, de la loi sur les communes.

M. Laurent Kilchherr, municipal, répond aux principales questions de l'interpellation point par point :

Le bail de l'auberge a été résilié le 29 mai 2026, conformément aux dispositions du bail commercial, celui-ci devant être dénoncé avant le 1er juin 2026 faute de quoi il aurait été renouvelé tacitement pour cinq ans. Le préavis n° 55 vise une revue complète de l'outil de travail, une réévaluation du loyer et une consultation de la population. Il était impossible de modifier un bail encore en vigueur, ce qui aurait empêché tout changement de loyer ou de conditions du bail pendant plusieurs années. Cette démarche découle bien du préavis n° 55, dont le point 4 prévoit que la résiliation des deux baux commerciaux doit intervenir un an avant leur échéance, en parallèle du mandat confié au bureau spécialisé.

L'objectif n'était pas de mettre les tenanciers actuels à la porte, mais de se donner la possibilité de revoir les conditions des baux à la lumière des conclusions du mandat, voire de conclure de nouveaux baux si nécessaire.

Concernant les deux établissements, le mandat porte bien sur l'auberge et le centre sportif, mais leurs échéances de bail étant différentes, les démarches sont échelonnées. Pour le centre sportif, les travaux sont prévus au deuxième trimestre 2027 en vue d'une échéance de bail au 1er avril 2029. Si la Municipalité souhaite modifier le montant du loyer, la durée

du bail ou d'autres conditions, elle est dans l'obligation de résilier le bail actuel, tout en conservant la possibilité de conclure ensuite un nouveau bail, y compris aux mêmes conditions si cela est jugé approprié.

Une réunion a eu lieu avec le tenancier de l'auberge avant la résiliation afin de lui expliquer la démarche et de connaître ses intentions. Celui-ci aurait exprimé son souhait de cesser l'exploitation au 31 décembre 2028. Il lui a été proposé de résilier le bail actuel puis de conclure un nouveau bail, aux mêmes conditions, avec une échéance au 31 décembre 2028. Cette proposition semblait initialement convenir au tenancier et a été confirmée par écrit. Le tenancier a finalement renoncé à cette solution, pour des raisons qui n'ont pas été clarifiées. La Municipalité a dès lors procédé uniquement à la résiliation du bail en vigueur.

Cette démarche vise à assurer la continuité de l'exploitation et les tenanciers actuels auront la possibilité de présenter leur candidature si de nouvelles conditions de bail sont arrêtées.

M. Laurent Kilchherr, municipal, rappelle que les exploitants actuels disposent de l'avantage de connaître les lieux et de les exploiter depuis de nombreuses années. Les conclusions du mandat de Gastro Consult serviront de base aux discussions avec eux. Les tenanciers actuels pourront faire acte de candidature à leur propre succession. Les candidatures seront évaluées par Gastro Consult dans le cadre d'une procédure indépendante garantissant l'égalité de traitement entre les postulants et les résultats du mandat de Gastro Consult sont attendus d'ici la fin de l'année.

M. Simon Vaucher remercie la municipalité et demande que les réponses soient consignées au procès-verbal afin qu'il soit possible d'en suivre l'interpellation.

11. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)

SITSE : RAS

APEJ : RAS

SIED : RAS

ORPC : RAS

Région de Nyon : RAS mais une séance à lieu le mercredi 17 juin 2026.

12. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président, ouvre la discussion.

M. Christian Dutruy revient sur le préavis N° 072/2021-2026. Il demande si, du point de vue architectural, des éléments du projet préparé peuvent être conservés ou si tout devra être repris à zéro. Il s'interroge également sur l'adéquation du bâtiment, en l'état, avec les besoins des clubs.

M. Bernard Cintas estime que, si les deux commissions avaient considéré le bâtiment comme totalement inadapté aux besoins du port, elles auraient proposé de refuser le préavis plutôt que son renvoi. Selon sa lecture des rapports, le fond et les bases du projet ne sont pas remis en cause, même si un travail de réflexion doit être mené sur la manière d'utiliser le bâtiment. Des discussions auront lieu et celles-ci détermineront l'ampleur des adaptations qui seront apportées au projet.

M. Christian Dutruy fait part de son désaccord avec la proposition de la Commission des finances d'associer l'ensemble de la population à la réflexion sur le port. Il estime que le Conseil communal, composé de 50 élus représentant la population, est l'instance chargée de mener cette réflexion. Ouvrir la consultation à toute la population risquerait de retarder le projet, alors que les conseillers communaux sont en mesure de débattre, de poser des

questions et d'échanger de manière constructive pour prendre les décisions nécessaires. Le Conseil n'a lui-même pas encore eu l'occasion de discuter longuement du préavis.

Mme Solène Frei ne comprend ni les blocages ni les mécontentements selon lesquelles le projet ne serait pas mature. Les rapports des commissions mentionnent que les besoins des clubs ont été correctement intégrés, que les bénéficiaires ont été consultés et que toutes les parties concernées ont été préalablement entendues. Elle s'interroge sur les discussions supplémentaires évoquées par l'architecte, **M. Bernard Cintas**, et souhaite comprendre quelles discussions ont déjà été menées en amont. Au vu des rapports des commissions, elle considère que le projet apparaît au contraire comme mature et qu'il a pris en compte les utilisateurs actuels du port.

M. Nicolas Lockart relève qu'à la lecture des trois rapports de commission, il ressort que le projet devrait s'inscrire dans une vision globale du secteur du lac. Il estime qu'une telle présentation est importante pour permettre au Conseil de se prononcer le 28 septembre sur un investissement de trois millions de francs.

Monsieur le Président, estime que cette remarque va dans le sens du postulat déposé lors de la précédente séance par **Mme Florence Wagnier** et invite la future Municipalité à en tenir compte afin d'aboutir à un projet cohérent

Mme Ana Cacioppo demande si les études réalisées dans le cadre du crédit d'étude pourront être reprises par un nouvel architecte afin de poursuivre le projet sans difficulté.

M. Bernard Cintas explique qu'il faut distinguer les études déjà réalisées du rôle du futur architecte chargé de la construction. Il indique que celui-ci devra d'abord valider la faisabilité du projet au regard du budget, puisqu'il en sera responsable, puis s'approprier les études existantes et finaliser la conception du bâtiment en tenant compte des discussions à venir, notamment le postulat de **Mme Florence Wagnier**. Il ajoute que, si le nouvel architecte apporte des améliorations techniques ou architecturales, il sera tout à fait disposé à en discuter.

M. Thomas Morisod indique avoir reçu un prospectus annonçant la venue d'un acheteur d'or à l'auberge. Il demande si la Municipalité a autorisé cette activité dans un bâtiment communal et, le cas échéant, si celle-ci procure un avantage ou une contrepartie pour la Commune.

Mme Lucie Kunz-Harris indique que la Municipalité n'a pas connaissance de ce flyer, que la situation sera examinée et précise que par principe, la sous-location des locaux communaux n'est pas autorisée.

M. Nicolas Ulmer relève que l'intervention de **M. Bernard Cintas** ne répond pas, selon lui, aux questions relatives aux éventuels conflits d'intérêts évoqués dans le rapport de la Commission des constructions. Il rappelle également le précédent du projet « Martin Pêcheur », qui a représenté un investissement de 2,7 millions de francs, avec le même architecte. Bien qu'il ne siègera plus lors de la prochaine législature, il invite les futurs conseillers à faire preuve de prudence avant d'approuver un projet de cette ampleur.

M. Patrick Wavre indique que tous semblent partager la volonté de voir le projet du port aboutir. Toutefois, les associations et la coopérative doivent également prendre leurs responsabilités et, si elles s'opposent au projet, expliquer de manière détaillée et structurée les raisons de leur position. Il conviendra de trouver un compromis, aucun projet ne pouvant satisfaire pleinement toutes les attentes.

Mme Lucie Kunz-Harris répond aux propos de **M. Nicolas Ulmer** concernant l'achat de la parcelle du Martin-Pêcheur. Elle précise qu'il n'y a pas eu 2,7 millions de francs dépensés pour ce projet. Le préavis voté en 2016 portait sur un achat de la parcelle pour un montant de 1,4 million de francs. Ce préavis prévoyait qu'il pourrait être envisagé de déclasser la parcelle en zone mixte afin de permettre la réhabilitation du restaurant, l'aménagement des places de stationnement et un éventuel usage hôtelier ou d'activités. Il s'agissait d'une possibilité envisagée, mais non validée et rappelle qu'un projet a ensuite été mené avec

M. Bernard Cintas, qu'elle qualifie de très bon, mais que celui-ci a été bloqué à la suite d'oppositions et est allé jusqu'au tribunal. Cet échec n'a rien à voir avec le travail de **M. Bernard Cintas** et réaffirme que 2,7 millions de francs d'argent public n'ont jamais été dépensés pour ce projet.

M. Patrick Wavre remercie la commission ad hoc pour le rapport présenté sur le préavis 068. Malgré l'heure tardive, la commission a pris le temps nécessaire pour produire un rapport complet sur un sujet jugé complexe.

M. Thomas Morisod remercie les scrutateurs et les scrutatrices qui consacrent leurs dimanches au dépouillement des votes, soulignant qu'ils contribuent au bon fonctionnement de la démocratie suisse. Il remercie également la secrétaire et le président pour leur engagement lors de ces opérations.

M. Serge Moser revient sur le préavis 68. Le rapport de la commission ad hoc, bien que conséquent, reflète le travail réalisé pour améliorer le texte, sans pour autant remettre en cause la qualité du règlement initial. Il est toujours plus facile de critiquer un travail déjà réalisé et précise que les nombreuses recommandations ne signifient pas que tout est à revoir. Il salue et félicite le travail effectué en amont et exprime le souhait de poursuivre les discussions afin de faire avancer ce projet.

M. Wil Wagnier annonce la naissance d'Oscar Debluë, fils de Nicolas et Isaure Debluë, survenue à 13 heures ce jour même et adresse ses félicitations aux heureux parents.

Mme Pamela Walsh indique qu'il s'agit de son dernier Conseil et remercie l'ensemble des membres pour leur travail, tant en séance qu'en coulisses. Sa participation au Conseil lui a permis de faire la connaissance de nombreuses personnes du village.

Monsieur le Président, remercie l'ensemble des membres pour leur implication au sein des commissions et du Conseil communal durant la législature. Il dresse un bilan positif de ces cinq années, malgré quelques surprises et déceptions. L'engagement des conseillers, tant au Conseil que dans les associations locales, contribue à faire vivre le village et à organiser de nombreuses manifestations. Il remercie également la Municipalité pour le travail accompli au service de la Commune et pour avoir œuvré à son bien tout au long de la législature, malgré les divergences qui ont pu exister.

La parole n'étant pas demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, lève la séance à 19h56.

Founex, le 15.06.2026

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Elisabeth Guérin